



INFORMATIONS

ETOUVANS

N° 3/2016

Compte-rendu du Conseil municipal du 12 avril 2016

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29/03/2016.
2. Approbation des comptes administratifs et de gestion – Affectation des résultats.
3. Vote des budgets primitifs.
4. Délibération : autorisation de signer la convention de mission d'accompagnement par le CAUE.
5. Rapport des commissions.
6. Questions diverses.

Présents :

PACQUOT Nicolas, Maire
BALLAY Marielle, 2^{ème} Adjoint
COPPI Roger, 3^{ème} Adjoint
GAZEAUX Olivier
DAYT Thierry
HUMBERT Thierry
BERNARDIN Yvelyne
DESSENNE Christophe
FIEROBE Anthony
BALLAND Benoît
QUELLEC Annik
TRUTT Joël
COULON Philippe

Absents excusés :

BONFILS Thierry, pouvoir à GAZEAUX Olivier
PESSONNEAUX Claude, pouvoir à TRUTT Joël

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29/03/2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes administratifs et de gestion – affectation des résultats

Le Maire présente les comptes de l'année 2015. Le tableau ci-après résume les résultats de clôture :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
CCAS	Excédent 959.18 €	
EAU	Excédent 1 589.39 €	Excédent 117 363.31€
ASSAINISSEMENT	Déficit 1 254.48 €	Excédent 120 626.79 €
COMMUNE	Excédent 40 492.14 €	Déficit 137 097.80 €

Ces comptes administratifs correspondent aux comptes de gestion du percepteur. Ils sont validés à l'unanimité.

Affectation des résultats :

- L'excédent d'exploitation de 959.18 € du budget CCAS reste en exploitation.
- L'excédent d'exploitation de 1 589.39 € du budget eau est reporté en fonctionnement. L'excédent d'investissement de 117 363.31 € reste en investissement.
- L'excédent d'investissement de 120 626.79 € du budget assainissement reste en investissement. Le déficit de fonctionnement de 1 254.48 € est reporté en fonctionnement.
- L'excédent de fonctionnement de 40 492.14 € du budget communal est affecté à l'investissement.

3. Vote des budgets primitifs

Le Maire présente les budgets primitifs de l'année 2016.

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU		
Recettes	149 939.39 €	142 935.31 €
Dépenses	149 939.39 €	82 470.00 €
ASSAINISSEMENT		
Recettes	113 270.48 €	195 538.79 €
Dépenses	113 270.48 €	53 176.98 €
COMMUNAL		
Recettes	486 653.00 €	852 860.14 €
Dépenses	486 653.00 €	732 098.80 €

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité.

4. Autorisation de signer la convention de mission d'accompagnement par le CAUE

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAD, la commission urbanisme souhaite bénéficier de l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Doubs). Cette mission d'accompagnement permet à la commune d'orienter ses choix, dégagée de toute influence, grâce à l'avis extérieur de professionnels du cadre de vie.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

INFORMATIONS MAIRIE

- **Bois**

Les commandes de bois seront prises en mairie jusqu'au **30 avril 2016**. Au-delà de cette date, la commune ne garantit pas pouvoir satisfaire les demandes.

- **Cérémonie du 8 mai**

La cérémonie du 8 mai aura lieu aux horaires suivants :

- 10 h 15 Rassemblement place de la Résistance (à l'issue de la cérémonie religieuse de 9h45).
- 10 h 30 Cérémonie au monument aux Morts : levée des Couleurs, dépôt de gerbes, allocution.
- 11 h 00 Vin d'honneur à la Mairie.

- **Mairie**

La mairie sera fermée les **vendredi 6 mai, vendredi 27 mai et lundi 30 mai**.

DIVERS

- **Marche**

Le Comité des Fêtes organise une marche populaire le **dimanche 1^{er} mai suivie d'un repas à la salle ASCE**. Deux parcours sont organisés : l'un d'environ 8 km, l'autre d'environ 13 km.

Pour tout renseignement, rapprochez-vous de M. DUPONT Alain au 06 07 77 24 90.

- **Marché de printemps**

L'association Les Intrépides organise son marché de printemps le **samedi 30 avril de 14h à 18h**, à l'école.

Au programme : marché aux fleurs, promenade pédagogique familiale, kermesse, vente de produits et petite restauration.

- **Déclaration de revenus : utilisez INTERNET !**

La **déclaration des revenus en ligne devient progressivement obligatoire**. Cette année, vous êtes concernés si votre revenu fiscal de référence de 2014 est supérieur à 40 000€. Dès 2019, tous les contribuables devront déclarer leurs revenus en ligne.

Rendez-vous sur www.impots.gouv.fr dès le 13 avril. La déclaration en ligne c'est simple, rapide, sécurisé, souple et écoresponsable. Quelques « clics » suffisent et vous bénéficiez d'un délai supplémentaire (31 mai minuit).

Le site www.impots.gouv.fr vous offre d'autres services en ligne, de manière totalement sécurisée et à tout moment de l'année : payer vos impôts, modifier vos coordonnées, consulter vos documents fiscaux, faire une réclamation...

RAPPEL

- **Accueil des nouveaux arrivants**

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le **26 avril à 20 h** à la mairie en présence du conseil municipal et des associations.

- **Inscriptions scolaires**

Les inscriptions pour la rentrée 2016/2017 auront lieu à l'école :

- mercredi **4 mai de 8h30 à 11h30** ;
- lundi 9 mai de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45.

Les enfants doivent préalablement être inscrits en mairie avec le carnet de santé de l'enfant et le livret de famille.

- **Cours d'informatique**

Les personnes intéressées par un cours d'initiation ou de perfectionnement en informatique peuvent se faire connaître en mairie.

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet : <http://etouvans.cc3c.fr>

Vous pouvez contacter Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse : nicolas.pacquot@gmail.com.

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse mairie.etouvans@wanadoo.fr ;
- directement à la mairie ;
- ou par téléphone.

Les commissions

- **Commission Urbanisme P.L.U - Environnement :**

- ✓ Etude de la demande de certificat d'urbanisme déposée par Me SCHOBING pour un terrain situé 64 rue de l'église : avis favorable.

- **Travaux effectués par le SIVU**

- ✓ Nettoyage du Point R. ;
- ✓ Réhabilitation du plateau sportif (premiers travaux) : pose des buts multisports, réparation des fissures de l'ancien terrain de tennis ;
- ✓ Tonte ;
- ✓ Nettoyage des trottoirs en vue du balayage des rues.

QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS

A remettre en Mairie daté et SIGNE

Nom.....Prénom.....